

1

RÉFLEXIONS SUR LA LIBERTÉ ET LA SERVITUDE

Yves Charles Zarka^a

L'interrogation sur la chute de la liberté dans la servitude, de l'extrême liberté dans l'extrême servitude est aussi ancienne que la philosophie politique et même davantage : « Une liberté excessive ne peut donc apparemment se muer qu'en une servitude excessive, et cela aussi bien pour l'individu que pour la cité [...] Il est dès lors vraisemblable [...] que la tyrannie ne puisse prendre forme à partir d'une autre constitution politique que la démocratie, la servitude la plus étendue et la plus brutale se développant, à mon avis, à partir de la liberté portée au point le plus extrême »¹. Cette thèse de Platon sera globalement reprise, quelles que soient les différences importantes à d'autres égards, par Aristote, Cicéron et beaucoup d'autres. Pour eux, la chute de la liberté dans la servitude dans les cités démocratiques est inéluctable, parce que si, dans ces cités, « c'est le peuple qui est souverain »², les deux principes constitutifs de cette sorte d'Etat, l'égalité et la liberté, comportent en eux-mêmes les causes qui portent la liberté à devenir extrême et à se transformer en servitude extrême. L'égalité y est contraire à l'équité et devient source d'injustice, la liberté y est opposée à l'autorité et dégénère inévitablement en licence et permissivité. « C'est ainsi que la liberté extrême fait naître une tyrannie, c'est-à-dire une servitude, qui est

^a Professeur à la Sorbonne, Université Paris Descartes.

¹ Platon, *La République*, VIII, 564a, traduction par Georges Leroux, Paris, GF Flammarion, 2004.

² Aristote, *Les politiques*, III, 6, 1278b 2, traduction par Pierre Pellegrin, Paris, GF Flammarion, 1990.

la plus injuste et la plus cruelle. Au sein d'un peuple déchaîné, ou plutôt devenu monstrueux, on finit le plus souvent par choisir quelqu'un qui servira de chef contre les premiers citoyens déjà abattus et chassés de leur rang, un homme audacieux, dépravé, qui persécute sans scrupules ceux qui souvent ont rendu des services à l'Etat »³.

La démocratie bariolée et bigarrée dont parle Platon est le régime de l'indistinction : le juste et l'injuste, le bien et le mal, le vrai et le faux y deviennent indiscernables. « Eh bien, tout d'abord, ne faut-il pas dire que les citoyens y sont libres et que la cité laisse place à la liberté et à la libre expression ? et que dans cette cité règne le pouvoir de faire tout ce qu'on veut ? »⁴ : ces questions sont évidemment ironiques parce que la liberté de tout dire ou de tout faire dans une démocratie revient à la possibilité de dire ou de faire n'importe quoi. N'importe qui peut prendre la parole et dire une chose aussi bien que son contraire, n'importe qui peut prétendre agir dans n'importe quel domaine. La vérité devient indiscernable de la fausseté. Même les dénominations des choses, des passions et des actions deviennent fluctuantes : « ils se répandent en discours louangeurs et les affublent de noms charmeurs appelant la démesure 'éducation réussie', et l'anarchie 'liberté' et la prodigalité 'magnificence' et l'impudence 'courage' »⁵. Celui qui voudrait dire la vérité de ce régime mettrait, comme le souligne Socrate, sa vie en danger. C'est pourquoi, la démocratie se dégrade en un régime de servitude souvent dominé par un démagogue qui devient vite un tyran, maître le plus souvent injuste et cruel, mais aussi parfois bienveillant. La pensée politique gréco-romaine connaît les risques de la démocratie, au point d'ouvrir l'interrogation sur la nature des peuples : ne sont-ils pas fait pour avoir des maîtres absolus, en somme pour être esclaves ? « Un tyran peut aussi bien être clément qu'un roi peut être intraitable. Ainsi la seule question qui se pose pour les peuples, c'est de savoir s'ils sont esclaves d'un maître bienveillant ou d'un maître cruel. Mais ils ne peuvent éviter d'être esclaves »⁶. La réponse à la question est évidemment négative : tout l'effort de cette pensée politique gréco-romaine sera de définir les conditions institutionnelles et politiques en vue d'une défense et d'une sauvegarde de la liberté civile.

³ Cicéron, *La République*, I, 44, traduction par Esther Bréguet, Paris, Belles Lettres, 1980.

⁴ Platon, *op. cit.*, VIII, 557b.

⁵ *Ibid.*, VIII, 560e.

⁶ Cicéron, *op. cit.*, I, 33.

Changeons d'époque, venons-en à la nôtre ! Platon, Aristote, Cicéron ne croyaient pas en la démocratie. Nous, nous voulons y croire. Nous n'avons pas le choix, parce qu'il n'y a pas d'alternative crédible et, en définitive, légitime à ce régime, quels que soient ses défauts. Les principes d'égalité des droits et de liberté individuelle ont trop imprégné, et à juste titre, les esprits modernes et post-modernes pour qu'il soit seulement possible d'envisager une alternative à la démocratie. Ainsi l'idée d'une constitution mixte que Cicéron appelait de ses vœux (celle de la Rome républicaine) suppose une vision aristocratique de la société qu'il serait impossible de légitimer comme telle aujourd'hui⁷. La post-démocratie avancée par certains est soit une infra-démocratie sans légitimité, soit le stade le plus avancé de dégénérescence de la démocratie lorsqu'elle perd complètement l'esprit de liberté et sombre dans la servitude. Le comble du désastre se trouve paradoxalement atteint par certaines conceptions – pas toutes⁸ – de la démocratie directe formulée au XXème siècle. Je pense particulièrement à l'une d'entre elles qui a été conçue pour être opposée à l'Etat de droit, considéré comme conception bourgeoise et libérale de la démocratie. Cette conception de la démocratie directe a pris la figure noire d'une démocratie d'acclamation au service du pouvoir charismatique d'un chef et d'un système totalitaire⁹.

⁷ *Ibid.*, I, 45 : « En conséquence parmi les trois types fondamentaux de constitutions, celui qui mérite, à mon avis, d'être de loin préféré aux autres, c'est la royauté. Mais à la royauté même, on préférera un régime formé par le mélange harmonieusement équilibré des trois systèmes politiques de base. Je veux qu'il existe dans l'Etat un élément de prédominance royale, que l'on accorde aussi une part du pouvoir à l'influence des premiers citoyens, enfin que l'on réserve certaines questions au jugement et à la volonté de la foule. Les avantages de cette constitution, ce sont d'abord une certaine égalité de droits, dont les hommes libres pourraient difficilement se passer à la longue, ensuite la stabilité ».

⁸ Il ne s'agit en aucune manière pour moi de remettre en cause le principe de la démocratie directe. On peut même y voir une voie possible de développement, de renouvellement ou d'approfondissement de la démocratie constitutionnelle, sur le plan local par exemple. La condition étant cependant que les libertés individuelles et collectives soient toujours respectées.

⁹ Je pense évidemment à Carl Schmitt, que certains ont voulu faire passer pour un grand démocrate. En 1928, quelques années avant la prise du pouvoir par Hitler, Carl Schmitt tente de montrer que, contre la notion bourgeoise d'Etat de droit (*der bürgerliche Rechtsstaat*) liée à la démocratie libérale, le fait public (*Öffentlichkeit*), qui est l'acte par excellence du peuple présent et rassemblé d'une démocratie débarrassée de la gangue libérale, consiste dans l'acclamation (Cf. « Der bürgerliche Rechtsstaat », dans *Staat, Grossraum, Nomos*, Duncker & Humblot, Berlin, p. 44-54). Démocratie

La démocratie constitutionnelle et libérale ne connaît pas aujourd'hui d'alternative. Si elle est fondée sur les notions d'égalité et de liberté (au moins en droit) comme la démocratie antique, elle s'en distingue fortement, parce qu'elle se définit d'abord comme un état de société, avant d'être un régime politique, parce qu'elle est liée à l'État de droit et a pour objectif de protéger les libertés et les droits individuels, parce qu'elle se constitue de plus en plus comme une démocratie des individus, parce qu'elle est le règne de l'opinion, enfin parce qu'elle fonctionne constitutionnellement sur le mode de la séparation des pouvoirs et institutionnellement sous le mode du gouvernement représentatif. Cependant, la liberté démocratique n'est pas moins en danger aujourd'hui qu'elle ne l'était dans l'antiquité, elle l'est même peut-être davantage mais sous d'autres formes plus insidieuses, moins perceptibles parce que moins contraignantes. Il nous reste à analyser les défauts, les pathologies mêmes dont la démocratie libérale est susceptible, en vue de résister à sa dérive vers de nouvelles servitudes et de la conserver ou de la rétablir comme un régime de liberté. Il ne s'agit donc pas d'opposer un autre régime à la démocratie, mais une démocratie à une autre, une démocratie de liberté à une démocratie de servitude.

Tocqueville a donné une analyse jusqu'à ce jour indépassée de la démocratie moderne sur les plans de la structure sociale et politique, des mœurs et des manières de penser, de l'opinion et de la religion. Il a également montré la redoutable alternative à laquelle la société démocratique était confrontée, celle que je viens précisément de souligner. Je ne compte pas revenir sur ces points qui me semblent acquis. Je voudrais simplement ici considérer avec une certaine attention le nouveau type de domination (celle du maître anonyme) qui s'instaure plus ou moins insensiblement dans les démocraties modernes et les nouvelles servitudes qu'elle est susceptible d'engendrer.

QUELLE LIBERTÉ ? QUELLE SERVITUDE ?

La question de la liberté civile (individuelle et politique) reste encore aujourd'hui fortement marquée par la problématique développée par Benjamin Constant dans son très célèbre discours de 1819 « De la liberté

d'acclamation qui deviendra l'un des suppôts du pouvoir du Führer. On pourra se référer sur ce point et sur d'autres à mon ouvrage *Un détail nazi dans la pensée de Carl Schmitt*, Paris, PUF, 2005.

des anciens comparée à celle des modernes ». La liberté des anciens consiste, comme on le sait, dans la participation active et constante au pouvoir collectif et à la souveraineté politique. Elle a cependant pour contrepartie une existence privée contrainte et soumise, sans indépendance. La liberté des modernes se ramène, à l'inverse, essentiellement à l'indépendance de la sphère privée. Elle consiste à jouir des droits et d'une autonomie individuelle, sa contrepartie est, cette fois, une portée politique qui se réduit à peu de chose. Ainsi « chez les modernes [...] l'individu, indépendant dans sa vie privée, n'est, même dans les Etats les plus libres, souverain qu'en apparence. Sa souveraineté est restreinte, presque toujours suspendue ; et si à époques fixes, mais rares, durant lesquelles il est encore entouré des précautions et d'entraves, il exerce cette souveraineté, ce n'est que pour l'abdiquer »¹⁰.

Bien entendu la distinction opérée par Isaiah Berlin dans sa conférence de 1958 sur les « Deux conceptions de la liberté », la liberté positive et la liberté négative, est très différente de celle de Constant. D'abord parce qu'elle ne saurait recouper le partage historique des anciens et des modernes. Elle concerne plutôt deux façons de penser la liberté des modernes. Ensuite, parce qu'elle engage deux rapports différents à l'ordre politique. Il y a cependant quelque chose qui de Constant demeure chez Berlin, c'est la logique divergente qui anime les deux conceptions de la liberté mais transposée à un autre niveau, et le fait que les deux auteurs partagent finalement une conception libérale – négative – de la liberté. « La liberté [positive] qui consiste à être son propre maître et celle [négative] qui consiste à ne pas être entravé dans ses choix par d'autres peuvent, à première vue, sembler deux concepts très proches l'un de l'autre, deux façons, l'une positive, l'autre négative, de dire à peu près la même chose. Pourtant ces deux conceptions de la liberté se sont développées dans des directions divergentes, selon une logique parfois inattendue, et ont fini par entrer en conflit et se heurter de front »¹¹.

La liberté négative, pensée comme indépendance, non immixtion extérieure, non ingérence ou non interférence est celle des penseurs libéraux comme Locke et John Stuart Mill en Angleterre, Constant et Tocqueville en France. Elle implique qu'une frontière doit protéger la liberté indivi-

¹⁰ Benjamin Constant, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes », dans *Ecrits politiques*, Paris, Gallimard, p. 595.

¹¹ Isaiah Berlin, « Deux conceptions de la liberté », traduction française dans *Eloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, p. 180.

duelle et la vie privée de l'ingérence de l'autorité politique, celle-ci devant donc être limitée au strict nécessaire : « Benjamin Constant, le plus brillant avocat de la liberté et du droit à la vie privée, n'avait pas oublié la dictature jacobine lorsqu'il déclarait qu'à tout le moins la liberté de religion, d'opinion, d'expression et le droit de propriété devaient être protégés contre toute ingérence arbitraire »¹². La liberté positive en revanche « surgit lorsque nous nous efforçons de répondre, non pas à la question : 'Que suis-je libre de faire ou d'être ?', mais 'Par qui suis-je gouverné ?', ou encore : 'Qui est habilité à dire ce que je dois – ou ne dois pas – être ou faire ? »¹³. Ici le désir d'être souverain ou de participer aux mécanismes politiques qui conditionnent notre existence devient décisif. C'est dans le cadre de la liberté positive que la formule de Rousseau, qui traduit le primat de la collectivité sur l'individu, « on le forcera d'être libre » prend sa signification, alors que cette même affirmation n'est rien d'autre qu'un déguisement de la tyrannie du collectif pour les partisans de la liberté négative.

Le courant dit « républicaniste » ou « néo-républicaniste », initié par les grands travaux de J.G.A. Pocock, en particulier son *The Machiavelian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition* (1975), et poursuivi par toute une série de travaux de divers auteurs plus ou moins répétitifs, plus ou moins significatifs, mais tous situés dans le sillon de la relecture effectuée par Pocock de la place de la tradition républicaine dans la pensée politique moderne, a-t-il modifié la problématique de la liberté civile ?

En tout cas, il a cherché à le faire à travers l'idée d'une troisième voie de la liberté, qui ne se réduirait pas aux termes de l'opposition entre liberté positive et liberté négative. Cette troisième voie serait celle qu'aurait tracée la théorie politique républicaine depuis l'antiquité jusqu'à aujourd'hui, en passant par Machiavel (réactivation du républicanisme romain en temps de guerre), Harrington (théorie républicaine développée pendant la guerre civile anglaise) et les républicains américains (au moment de l'indépendance des Etas-Unis) avec l'idée d'une liberté civique. L'opposition ne serait plus désormais celle qui a été conçue par Constant, ni celle établie par Berlin, mais une opposition entre une conception libérale de la liberté – qui revient à la liberté négative, comme absence d'obstacles extérieurs, non ingérence ou non interférence – et une conception répu-

¹² *Ibid.*, p. 175.

¹³ *Ibid.*, p. 178-179.

blicaine – qu'il n'est en revanche pas possible de ramener à la liberté positive, mais relève pour une part de la liberté négative et pour une part de la liberté positive. J'y reviendrai. Il faut bien dire que la recherche de cette troisième voie s'est rapidement déplacée du plan historique au plan idéologique. Il s'agit pour les néo-républicanistes de tenter de mettre en place un concept de liberté qui puisse constituer une alternative au concept libéral, donc d'opposer au libéralisme politique, le républicanisme. Qu'il me suffise ici de dire que la liberté civique des néo-républicanistes, étant définie essentiellement par opposition à la conception libérale, reste adossée à celle-ci. Elle n'apporte pas un concept nouveau de la liberté, mais compose une figure de la liberté à partir des deux conceptions déjà connues.

Avant d'en venir à l'examen du contenu philosophique de ce concept de liberté, je voudrais souligner que la dimension idéologique de cette recherche de la liberté civique est fortement présente dans l'ouvrage de Quentin Skinner *Liberty before liberalism*¹⁴ qui aurait très bien pu s'intituler « la liberté contre le libéralisme ». Cette dimension idéologique est particulièrement sensible dans la discussion par Skinner des thèses de Berlin, dans le chapitre final intitulé paradoxalement « La liberté et l'historien ». Mais je soulignerai ici surtout les constructions rétroactives du passé, comme celle-ci : « Qu'est-ce donc qui sépare la conception néo-romaine de la liberté de celle des libéraux ? Ce que les auteurs néo-romains rejettent *avant la lettre* est le postulat clé du libéralisme classique selon lequel la force ou la menace coercitive de la force constituent les seules formes de contraintes qui interviennent sur la liberté individuelle. Les auteurs néo-romains soutiennent en revanche que vivre dans une condition de dépendance constitue en soi une source et une forme de contrainte »¹⁵. Outre que les catégories de « conception néo-romaine » ou d'« auteurs néo-romains » ne sont jamais définies mais simplement posées ou présupposées, il est vraiment étrange de lire que les auteurs libéraux ont placé dans la force coercitive extérieure ou la menace de celle-ci, les seuls obstacles à la liberté. Tocqueville montre par exemple à longueur de pages que le danger qui guette la liberté démocratique relève non tant de la force ou de la menace mais de formes nouvelles de domination, qu'elles soient politiques, d'opinion ou autres. On peut aussi se référer à John Stuart

¹⁴ Quentin Skinner, *Liberty before liberalism*, Cambridge University Press, 1998, traduction française par Muriel Zagha, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000.

¹⁵ *Ibid.*, p. 55.

Mill qui écrit dans *On Liberty* : « La société applique les décisions qu'elle prend. Si elle en prend de mauvaises, si elle veut ce faisant s'ingérer dans les affaires qui ne sont pas de son ressort, elle pratique une tyrannie sociale d'une ampleur nouvelle – différente des formes d'oppression politique qui s'imposent à coups de sanctions pénales – tyrannie qui laisse d'autant moins d'échappatoire qu'elle va jusqu'à se glisser dans les petits détails de la vie asservissant ainsi l'âme même »¹⁶. Que reste-t-il après lecture de ce texte des allégations de Q. Skinner ? Il est en effet clair que la conception libérale de la liberté est précisément celle qui permet de mettre en évidence d'autres types de domination (ou de tyrannies) susceptibles de perdre la liberté, que la figure traditionnelle de la domination personnelle – dont elle tient compte également – c'est-à-dire la conception ancienne ou mieux archaïque de la domination, contre laquelle le néo-républicanisme mène un combat d'arrière-garde.

Pour l'établir, je vais examiner les arguments qui soutiennent l'idée néo-républicaniste de la liberté dans l'ouvrage de Philip Pettit qui s'intitule *Republicanism*¹⁷. Nous verrons que cette idée de la liberté s'entend uniquement par rapport à la conception que j'appelle archaïque de la domination et de la servitude.

Dès le début de son ouvrage Pettit trace le cadre idéologique à partir duquel il va tenter de définir la conception républicaniste de la liberté comme non-domination : « Depuis plus de deux siècles, le libéralisme s'est, dans ses développements et du point de vue de ses formes les plus influentes, trouvé associé à la conception négative de la liberté comme absence d'interférence et à la conviction qu'il n'y a rien d'intrinsèquement accablant dans le fait que des individus disposent d'un pouvoir de domination sur d'autres, pour autant que ceux-ci n'en fassent pas usage ou qu'ils soient peu susceptibles de le faire. Du fait de cette indifférence relative au pouvoir ou à la domination, le libéralisme manifeste une tolérance à l'égard de relations – dans le foyer, sur le lieu de travail, entre électeurs et ailleurs – que le républicain ne peut pas ne pas dénoncer comme autant de paralogismes de la domination et de la non-liberté (*unfreedom*) . Je ne souhaite

¹⁶ John Stuart Mill, *On Liberty* (1859), in *Three Essays*, Oxford University Press, 1984, traduction française, Paris, Folio-Gallimard, 1990, p. 66.

¹⁷ Philip Pettit, *Republicanism. A Theory of Freedom and Government*, Oxford University Press, 1997, traduction française *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, par Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2004, 27.

pas ici insister sur le caractère proprement caricatural qui est donné dans ce passage des thèses des penseurs libéraux, qui sont certainement ceux qui ont le plus réfléchi sur le pouvoir et la domination, comme on le verra dans la seconde partie de la présente étude, et ont défini les moyens d'y résister ou de s'y opposer. Je n'insisterai pas non plus sur cette dichotomie entre libéraux et républicains, comme si la plupart des grands penseurs libéraux n'avaient pas été républicains (que faire alors de Montesquieu, de Tocqueville et de beaucoup d'autres ?). En revanche, il importe de souligner le « montage républicaniste » dans le texte de Pettit (comme on l'a vu dans celui de Skinner), qui consiste à donner une vision réductrice et déformée de la conception libérale de la liberté en vue de définir en creux et en positif la conception républicaniste, laquelle est ensuite projetée artificiellement sur le passé pour être présentée comme plus ancienne que la conception libérale de la liberté. L'artifice républicaniste ainsi attesté, revenons à sa définition de la liberté : celle-ci « ne correspond à aucun des termes de la dichotomie désormais bien établie de la liberté négative et de la liberté positive. Cette conception [républicaniste] est négative dans la mesure où elle requiert l'absence de domination par rapport aux autres, et non pas nécessairement la maîtrise de soi – quel que soit le sens attaché à cette notion. La conception [républicaniste] est positive dans la mesure où, au moins en un sens, elle exige quelque chose de plus que l'absence d'interférence, à savoir la garantie de ne pas avoir à subir des interférences, en particulier des interférences arbitraires. Je crois que cette notion républicaniste de la liberté – cette idée de la liberté comme non-domination – est du plus grand intérêt en théorie politique »¹⁸. Pettit va jusqu'à envisager qu'elle pourrait donner lieu à une sorte de programme « politique néo-républicaniste ».

Qu'est-ce que ce concept de liberté comme non-domination ? Pour le comprendre, il convient de distinguer la non-domination de la non-interférence. Celle-ci est liée à la conception libérale de la liberté qui dérive de la définition hobbesienne de la liberté entendue comme absence d'obstacles extérieurs à l'action. L'obstacle peut être constitué aussi bien par l'opposition d'un autre individu (ou un groupe) que par une loi qui oblige ou interdit de faire ou de ne pas faire. Or, cette conception de la liberté n'est pas exclusive de toute domination, il est en effet parfaitement possible de concevoir un maître bienveillant (Cicéron le faisait déjà) qui n'intervienne pas et ne fasse donc pas obstacle aux choix de

¹⁸ *Ibid.*, p. 76.

ceux qui sont sous sa dépendance. Il y aurait dans ce cas une domination sans interférence¹⁹. C'est ainsi que Pettit, comme l'ensemble des néo-républicanistes, considère que la conception libérale de la liberté est compatible avec la domination. En revanche, la non-domination diffère de la non-interférence en général, en ce sens qu'elle s'oppose non à toute interférence mais à une interférence particulière : l'interférence intentionnelle et arbitraire, celle d'un maître, d'un tyran ou d'un détenteur quelconque du pouvoir. Elle s'oppose donc à l'existence même de la domination, au fait qu'il existe une instance qui pourrait intervenir dans l'existence et les choix des individus, même si elle n'intervient pas en fait : elle s'oppose donc au maître interférent aussi bien qu'au maître non interférent, c'est-à-dire bienveillant. Cette conception de la liberté est refus de la domination aussi bien actuelle que possible. En revanche, elle accepte l'interférence lorsqu'elle est le fait d'un gouvernement qui agit conformément à la loi dans le cadre d'une république bien ordonnée. L'interférence n'est pas ici celle d'un maître mais d'une instance qui, au contraire, doit protéger les citoyens contre l'arbitraire qu'ils pourraient commettre sur un autre ou qu'ils pourraient subir d'un autre, ou contre tout autre pouvoir quelconque. La domination à laquelle s'oppose cette conception de la liberté comme non-domination est celle qui s'exerce sur un esclave ou un serviteur : « De manière unanime, la tradition républicaine définit la liberté comme étant l'opposé de l'esclavage et voit dans le fait d'être soumis à la volonté arbitraire d'un autre, de vivre à la merci d'autrui, le pire des maux. Dans l'usage républicain romain, le contraire du *liber* ou homme libre était le *servus* ou esclave »²⁰. L'esclave reste un esclave, la domination reste domination que le maître soit cruel ou bienveillant, interférent ou non-interférent. Ce serait bien selon Pettit la conception de la liberté comme non-domination que l'on retrouve depuis le républicanisme romain jusqu'au

¹⁹ Ce raisonnement est valable pour Hobbes pour lequel la crainte par exemple n'est pas un empêchement extérieur à l'action, mais une passion interne qui prend place dans la délibération de l'agent. Une action commise par crainte est donc pour Hobbes une action libre. Mais si Hobbes met en place certains concepts qui marqueront fortement la pensée libérale, comme l'individualisme, l'égalité de droit, l'existence d'une sphère privée de résistance au pouvoir, quelques aspects de la définition de la liberté, il n'en reste pas moins que, politiquement, il n'est pas du tout libéral mais absolutiste. C'est tout de même plus qu'un détail que Pettit et d'autres, y compris Skinner, semblent oublier quand ils assimilent sa position à celle des penseurs libéraux.

²⁰ *Ibid.*, p. 52-53.

néorépublicanisme contemporain en passant par Machiavel, James Harrington, Algernon Sidney, les républicains qui soutenaient l'indépendance américaine, *et alii*.

Il est donc désormais possible de déterminer précisément le concept de domination auquel se réfère pour s'y opposer le concept de liberté comme non-domination : il s'agit de la domination relationnelle, interpersonnelle, celle qu'exerce un maître personnel sur un individu ou un groupe d'individus. Or, cette domination personnelle est une figure archaïque de la domination. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe plus. L'archaïque peut parfaitement être actuel. Cela veut dire en revanche que cette figure de la domination est tout à fait insuffisante pour rendre compte des phénomènes de domination qui s'exercent dans les sociétés démocratiques contemporaines. Je reviendrai dans un instant sur ce point pour montrer comment les penseurs libéraux se sont précisément attachés à rendre compte des nouvelles figures de la domination parfaitement compatibles avec le régime démocratique. Examinons pour l'instant la nature de la domination dans les passages où Pettit la définit. Qu'est-ce en effet que la domination ? : « Un agent en domine un autre si, et seulement si, il dispose d'un certain pouvoir sur celui-ci, en particulier le pouvoir d'interférer arbitrairement dans ses actions »²¹. Si le rapport de domination est celui d'un agent sur un autre, c'est bien qu'elle est structurellement conçue comme une relation personnelle. Or, cette implication Pettit semble la nier. Il s'agit, dit-il, que d'une façon de s'exprimer : « ce faisant, je m'exprimerai souvent, pour des raisons pratiques, comme si n'étaient ici concernées que deux personnes physiques »²². L'agent qui domine peut en effet être individuel ou collectif, de même que l'agent dominé. L'exemple d'agent dominant collectif que prend Pettit est celui qui exerce la tyrannie de la majorité. Pourtant loin d'échapper par là au concept archaïque – personnel – de la domination, Pettit au contraire l'étend à ce qui relève d'un autre type de domination irréductible à la domination personnelle et relationnelle. La dénégation de la domination archaïque est annulée par l'analyse qu'il donne de la structure de domination. Cette structure est telle qu'elle ne peut être précisément que personnelle, individuelle ou collective cela ne change rien à l'affaire. Les trois composantes de la structure de domination tiennent ainsi au fait que l'acte d'interférence est *intentionnel*, qu'il est *arbitraire*, et qu'il *impose* des choix qui ne sont pas ceux

²¹ *Ibid.*, p. 77.

²² *Ibid.*

du ou des dominés. Or, ces trois composantes : *l'intentionnalité*, *l'arbitraire* et *l'imposition contraire* sont des relations, et qui plus est des relations conscientes, qui ne peuvent s'exercer que dans le cadre d'une domination personnelle. Corrélativement, la liberté néo-républicaine est pensée par opposition à cette figure archaïque de la domination. Être libre signifie donc ne pas être soumis personnellement à une ou plusieurs personnes et être protégé contre cette forme de domination. « Nous pouvons dire qu'une personne jouit d'une situation de non-domination quand elle vit parmi d'autres qui ne présentent aucune des conditions que nous avons examinées dans la chapitre précédent, c'est-à-dire que, dans cette situation, personne n'a la capacité d'exercer de manière arbitraire un pouvoir d'interférence dans ses choix »²³. Tout est dit. L'idéal de non-domination des néo-républicanistes est un idéal de non-domination personnel : vivre avec les autres sans que personne ne puisse interférer arbitrairement sur nos choix. Je laisse à chacun le soin de juger si cet idéal de liberté est praticable, si nous pouvons jamais vivre avec les autres sans subir aucune influence volontaire – c'est bien cela que signifie arbitraire – de leur part.

Pour conclure cet examen, je dirai que le concept néo-républicain de liberté comme non-domination, loin de rendre caduc le concept libéral de liberté, est très loin d'en atteindre les possibilités. Tout simplement parce que dans les sociétés démocratiques contemporaines la liberté peut être remise en cause par bien d'autres choses que la domination personnelle. C'est ici qu'il convient de parler de la domination non-personnelle et du maître anonyme. Corrélativement, il y a de nouvelles servitudes. Préserver la liberté n'est pas seulement s'arracher à l'arbitraire d'un maître personnel, mais aussi et surtout démonter les mécanismes de la domination impersonnelle et d'un nouveau régime de servitude volontaire.

LES NOUVELLES SERVITUDES DÉMOCRATIQUES

Il importe tout d'abord de rappeler que les penseurs libéraux ont été ceux qui ont porté les attaques les plus vives contre l'idée de domination politique. John Stuart Mill marque en particulier dès les premières lignes de *On liberty* que la théorie de la liberté civile qu'il va développer s'oppose à la domination : « Le sujet de cet essai n'est pas ce qu'on appelle le libre arbitre [...], mais la liberté sociale ou civile : la nature et les limites du

²³ *Ibid.*, p. 95.

pouvoir que la société peut légitimement exercer sur l'individu »²⁴. Mais surtout, Mill distingue deux formes de domination. Celle que j'ai caractérisée ci-dessus comme archaïque et une autre, moderne, liée aux sociétés démocratiques. En effet, traditionnellement, la lutte entre liberté et domination a pris la forme d'une résistance au pouvoir des gouvernants resenti « à la fois comme nécessaire et extérieurement dangereux : comme une arme qu'ils pouvaient à loisir retourner et contre leurs sujets et contre leurs ennemis extérieurs. Pour éviter que d'innombrables vautours ne fondent sur les membres les plus faibles de la communauté, il avait bien fallu charger un aigle, plus puissant celui-là, de les tenir en respect. Mais comme le roi des oiseaux n'était pas moins enclin que les charognards inférieurs à fondre sur le troupeau, on vivait perpétuellement dans la crainte de son bec et de ses serres »²⁵. Il s'agit bien là de la domination relationnelle d'un maître personnel interférent ou non interférent, injuste et cruel ou bienveillant (au moins provisoirement). Ce sont bien les effets d'une domination en tant que telle, actuelle ou possible, qui sont visés par Mill. Or, contre cette domination, une place a été faite à la liberté par limitation du pouvoir des gouvernants. Cette limitation était obtenue de deux manières : 1/ la reconnaissance d'immunités, c'est-à-dire de droits et de libertés que les gouvernants ne pouvaient transgresser sans déclencher une résistance ou une révolte ; 2/ l'établissement de freins constitutionnels qui exigeaient un consentement de la communauté ou d'un corps quelconque de représentants comme condition des actes les plus importants du pouvoir. Cependant, la situation change avec l'instauration d'un régime démocratique : « ce qu'on voulait, c'était que les dirigeants fussent identifiés au peuple : que leurs intérêts et leur volonté devinssent les intérêts et la volonté de la nation. La nation n'avait nul besoin d'être protégée contre sa propre volonté ; il n'y avait aucun risque qu'elle ne se tyrannisât elle-même »²⁶. Or ajoute Mill « l'idée que les peuples n'ont pas besoin de limiter leur pouvoir sur eux-mêmes pouvait sembler axiomatique lorsqu'un gouvernement démocratique n'existait encore que dans nos rêves ou nos livres d'histoires »²⁷. La Révolution française nous a fait sortir des rêves et des livres d'histoire, pour montrer comment le pouvoir du peuple sur lui-même pouvait être usurpé : « les 'gens du peuple' qui

²⁴ *Op. cit.*, p 61.

²⁵ *Ibid.* p. 62.

²⁶ *Ibid.*, p. 64.

²⁷ *Ibid.* p. 64-65.

exercent le pouvoir ne sont pas toujours les mêmes que ceux sur qui il s'exerce ; et 'l'autonomie politique' en question n'est pas le gouvernement de chacun par soi-même, mais celui de chacun par tous les autres. Bien plus, la volonté du peuple signifie en pratique la volonté du plus grand nombre ou de la *partie* la plus active du peuple : de la majorité ou ceux qui parviennent à s'imposer en tant que majorité »²⁸. On voit donc comment la question de la domination change. Il ne s'agit plus du pouvoir d'un maître personnel, mais de celui d'une majorité qui se donne comme représentant le pouvoir de la nation. Pour éviter qu'une nouvelle forme de tyrannie ne s'instaure, une tyrannie impersonnelle et anonyme, celle de la majorité, il convient donc de reprendre la question de la limitation du pouvoir des gouvernants sur les individus « même lorsque les détenteurs du pouvoir sont régulièrement responsables devant la communauté, c'est-à-dire devant son parti le plus fort »²⁹. Avec le concept de tyrannie de la majorité, une nouvelle forme de domination s'instaure, d'un type très différent de la domination d'un maître personnel : « se protéger contre la tyrannie du magistrat ne suffit donc pas. Il faut aussi se protéger contre *la tyrannie de l'opinion et du sentiment dominants, contre la tendance de la société à imposer, par d'autres moyens que les sanctions pénales, ses propres idées et ses propres pratiques comme règles de conduite à ceux qui ne seraient pas de son avis. Il faut encore se protéger contre sa tendance à entraver le développement – sinon à empêcher la formation – de toute individualité qui ne serait pas en harmonie avec ses mœurs et à façonner tous les caractères sur un modèle préétabli* »³⁰. Mill suit en cela les positions de Benjamin Constant et de Tocqueville : 1/ il ne suffit pas que la domination d'un maître personnel disparaisse, pour qu'il n'y ait plus de domination. La société démocratique engendre une nouvelle forme de domination qui est celle d'un maître impersonnel et anonyme, qu'on l'appelle tyrannie de la majorité ou nouveau despotisme politique. 2/ Cette nouvelle forme de domination ne s'exerce pas de la même manière que l'ancienne, elle opère par l'opinion et les mœurs en vue de susciter une homogénéisation de la société. Il s'agit là d'une domination à laquelle le néo-républicanisme ne nous donne aucun moyen de résister. Elle est pourtant aussi attentatoire aux libertés civiles que la domination archaïque et peut-être même plus parce qu'elle est insensible, douce, voire liée au

²⁸ *Ibid.*, p. 65.

²⁹ *Ibid.*, p. 66.

³⁰ *Ibid.*, p. 66-67, (souligné par moi).

sentiment de la liberté. C'est de cette domination que sont corrélatives les nouvelles servitudes.

Avant *On liberty* de Mill, Tocqueville avait consacré des chapitres entiers à l'étude de la formation du nouveau type de domination dans les sociétés démocratiques. Non seulement il examine au plan politique la possible dérive tyrannique du principe même de la démocratie, la souveraineté du peuple, mais il décrit les modalités d'instauration d'une domination d'opinion et de mœurs. Tocqueville marque très clairement que les formes démocratiques de la domination sont de nature différente de la domination politique traditionnelle : « Je pense donc que l'espèce d'oppression dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédée dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leurs souvenirs. Je cherche en vain moi-même une expression qui reproduise exactement l'idée que je m'en forme et la renferme ; les anciens mots de despotisme et de tyrannie ne conviennent point. La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux la nommer »³¹. Cette spécificité de la domination en régime démocratique tient en particulier à ce que loin de s'opposer aux sentiments les plus répandus dans la population, elle les épouse, les renforce et les généralise. La formation de l'opinion est à cet égard particulièrement significative parce qu'elle est liée à l'instauration d'une nouvelle censure plus efficace que toutes les censures qui se sont, dans les sociétés antérieures, exercées par l'interdit et la persécution : « l'opinion commune apparaît de plus en plus comme la première et la plus irrésistible des puissances ; il n'y a pas en dehors d'elle d'appui si fort qui permette de résister longtemps à ses coups »³². La puissance de l'opinion tient à ce qu'elle n'agit pas de l'extérieur, elle n'ordonne pas d'obéir mais suscite la croyance, c'est-à-dire une adhésion de l'esprit vécue sous le mode de la liberté et de l'indépendance. La domination de l'opinion se porte sur toutes les matières qu'il s'agisse de la religion, des mœurs ou de la littérature. Si l'inquisition n'a jamais réussi à empêcher par la contrainte la publication de livres interdits, l'opinion exerce une censure beaucoup plus efficace puisqu'elle ôte l'idée même d'en faire. La domination démocratique décrite par Tocque-

³¹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Tome 2 (1840), édition Eduardo Nolla, Paris, Vrin 1990, p. 265. Ce passage est suivi par le texte très célèbre décrivant le « pouvoir immense et tutélaire » qui peut s'instaurer dans les démocraties.

³² *Ibid.*, p. 37.

ville, qui a également d'autres vecteurs que l'opinion, est encore celle que nous connaissons aujourd'hui, mais très largement renforcée en raison de l'accroissement considérable des moyens de communication et de l'hégémonie que les médias ont instauré sur les façons de vivre et de penser des populations.

Or, corrélativement à cette nouvelle domination s'instaure un nouveau régime de servitude volontaire. Le concept de servitude volontaire mis en place par Etienne de la Boétie est adapté à la domination traditionnelle, celle du maître personnel, c'est d'ailleurs pourquoi son ouvrage s'intitule « Contr'un », contre le tyran qui tire son pouvoir de la soumission du peuple : « Et pourtant ce tyran, seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni même de s'en défendre ; il est défait lui-même, pourvu que le pays ne consente point à la servitude. Il ne s'agit pas de lui rien arracher, mais seulement de ne lui rien donner [...] Ce sont donc les peuples qui se laissent ou plutôt se font garrotter, puisqu'en refusant seulement de servir, ils briseraient leurs liens »³³. Cette servitude était d'abord imposée par la violence, l'habitude l'a fait acceptée et la résignation l'a pérennisée. Mais on ne peut dire que cette servitude est vécue comme liberté. C'est précisément sur ce point que le régime de servitude dans les sociétés démocratiques en diffère. Désormais non seulement la servitude est produite par ceux qui y sont soumis, mais en outre ceux-ci la vivent comme une liberté, comme leur liberté. La servitude correspondant à la domination du maître impersonnel et anonyme des démocraties est plus profonde parce que insensible et douce, elle se donne comme la liberté individuelle. C'est par ce procès que s'instaure et se renforce l'homogénéité sociale et mentale des démocraties, alors que, en apparence, c'est la diversité et l'hétérogénéité qui est recherchée.

Il faudrait en poursuivre l'analyse sur cinq plans : la mise en place des systèmes d'information, où ce qui est vécu comme un accroissement de liberté ou de sécurité (téléphone mobile, carte de santé, suivi bancaire, etc.) est en fait l'instrument de l'établissement d'une société d'hypercontrôle. Le renforcement de la domination de l'opinion par l'hégémonie des grands médias sur la communication : s'y élaborent désormais les critères de la légitimité et de la valeur des choses, des personnes ou des œuvres. La formation de castes médiatico-politiques qui forment de nouvelles oligarchies dominant la vie publique. La formation d'un individu replié

³³ Etienne de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire ou contr'un*, Paris, Payot, 1978, p. 179.

sur la sphère privée, sur ses goûts et ses dégoûts, affectable, fragile et donc facilement manipulable. Enfin, la marchandisation généralisée de toutes les formes culturelles qui se traduit par la destruction de la logique des œuvres et le règne de la logique des produits. Sous les innovations technologiques, qui sont en elles-mêmes indifférentes au conflit de la liberté et de la servitude, se glissent des vecteurs de nouvelles servitudes.

*

Ce sont ces nouvelles servitudes, plus puissantes que les anciennes parce que moins manifestes, qu'il faut connaître et démonter, c'est-à-dire auxquelles il faut résister. La conservation de la liberté dans les sociétés démocratiques est à ce prix. C'est donc sur nous-mêmes et parfois contre nous-mêmes que nous devons agir pour conserver notre liberté civile.